

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 9 février 2026

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1024

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le 9 février à 9 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 11
- Votants : 13

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Christiane JOUFFRE, Françoise NICOLAÏ, Eliane DELOY, Aubierge POULAIN
Messieurs Christian COSTE, Armand BEGUELIN et Michel COMMUNAL.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Étaient absents excusés :

Mesdames Marcelle ARSAC, Marie-Paule ZIMMERMANN
Messieurs Xavier MARQUOT, Jonathan ARGENSON, Alain DURAND et Olivier CALAY-ROCHE

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Pouvoirs :

Mme ZIMMERMANN donne pouvoir à Mme EICKMAYER
M. DURAND donne pouvoir à M. BEGUELIN

Secrétaire de séance : Mme NAVARRO Marie-Isabelle, Directrice du CCAS

Délibération autorisant la candidature du CCAS
à l'appel à projet Parentalité 2026

LA SEANCE SE POURSUIT

Le CCAS souhaiterait déposer sa candidature à l'appel à projet lancé par la CAF sur le thème du soutien à la parentalité.

En effet, la crèche familiale « Au pays des tout-petits » de la ville d'Orange est porteuse d'un projet à destination des parents, vers un accompagnement et un soutien à la parentalité, intitulé les « Ateliers parent'aise » depuis plusieurs années.

Mis en place depuis 2023 ces ateliers parent'aise ont pour objectifs de :

- Offrir un temps d'échanges pour les parents qui le souhaitent
- Les valoriser en tant que premier éducateur de leur enfant
- Mettre en avant leurs compétences parentales
- Rassurer les familles dans leurs actions éducatives
- Dédramatiser certaines situations
- Accompagnement à la parentalité dans sa globalité
- Laisser libre cours aux échanges, aux partages d'expériences parentales

Les programmations de ces ateliers se sont étendues sur le territoire de la communauté des communes, en collaboration avec le RPE d'Orange, de Courthézon, de Jonquières, du multi-accueil de Caderousse, et des crèches associatives de la ville d'Orange.

6 séances seront programmées sur l'année 2025, 210€/séance soit 945 €, financées à hauteur de 80%, reste à charge pour le CCAS 189 €.

Evolutions des ateliers parent'aise pour 2026

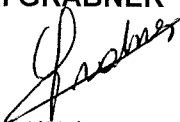
- Inscription des familles pour favoriser l'engagement
- Mise en place de thèmes pour cibler davantage la participation
- Evolution du flyer
- 6 séances soit une séance tous les 2 mois
- Modification des horaires en semaine, le mardi 18H30-20H0 et le samedi 10h-11h30
- Sur inscription jusqu'au lundi midi pour le mardi et le vendredi à midi pour le samedi
- Elargissement du projet aux parents d'adolescents : tous les parents d'enfants peuvent participer
- Proposition d'accueillir les enfants. La parole de l'adulte est adaptée pendant la séance
- Uniformiser la communication (la crèche familiale centralise)
- Création et diffusion d'un questionnaire à destination des familles afin de recueillir leurs ressenties et les freins éventuels
- Proposer une référence pour les familles qui le souhaitent en les accompagnant sur ces temps

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration :**

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente ou le cas échéant le Vice-président délégué à déposer la candidature du CCAS à l'appel à projets « Soutien à la Parentalité 2026 » de la CAF de Vaucluse tel que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente ou le cas échéant le Vice-président délégué à signer et à exécuter les différents documents, conventions et leurs annexes relatifs à cet appel à candidatures.

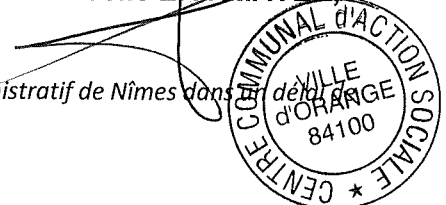
Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Suivent les signatures pour copie conforme,
La Vice-présidente du CCAS,

Joëlle EICKMAYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.